

CONDITIONS GENERALES DE FONCTIONNEMENT DE LA SOCIETE SMCA « EQUILYVET »

40 grande rue 78910 ORGERUS

(Mise à jour 01/01/2025)

EQUILYVET est une entité d'exercice vétérinaire équin à domicile gérée par la SELARL SMCA société d'exercice libérale à responsabilité limitée, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Versailles sous le numéro 844 815 316, représentée par le Dr. Sarah MENAGER et le Dr Amaury BOXUS, gérants (ci-après « **EQUILYVET** »).

Le client reconnaît avoir pris connaissance des Conditions Générales de Fonctionnement précisées sur le site www.equilyvet.com et les accepte sans réserve. Elles peuvent également être envoyées par email ou remises sous un format papier à la demande.

EQUILYVET se réserve le droit de modifier à tout moment ces Conditions Générales de Fonctionnement. Tout acte effectué sur un patient au domicile de son propriétaire ou sur son lieu de détention est soumis aux présentes conditions générales de fonctionnement et aux conditions générales de vente.

ARTICLE 1. APPELLATION DE L'ETABLISSEMENT DE SOINS ET ESPECES HABITUELLEMENT ET OCCASIONNELLEMENT TRAITÉES

Conformément à l'arrêté du 13 mars 2015 relatif aux établissements de soins, les vétérinaires exerçant au sein d'EQUILYVET (Art R242-57) sont habilités à exercer la médecine et la chirurgie des équidés au domicile du client ou sur le lieu de détention de son équidé.

Adresse siège : 40 grande rue 78910 ORGERUS

Tél. secrétariat : 01 30 88 32 73

Tél Urgences : 06 31 49 29 50

Email : secretariat@equilyvet.com / admin@equilyvet.com

Espèces traitées : équidés

ARTICLE 2. HORAIRES D'OUVERTURE HABITUELS

Nous vous proposons des rendez-vous exclusivement à domicile sur des plages horaires étendues de 9h à 19h du lundi au vendredi et de 09h à 12h le samedi.

Nous intervenons 24h/24, 7 jours sur 7 pour les urgences sur appel téléphonique.

ARTICLE 3. PERSONNEL AFFECTE AUX SOINS DES ANIMAUX

Personnel vétérinaire :

- Dr. Sarah MENAGER, vétérinaire diplômée de l'Ecole Nationale Vétérinaire d'Alfort (2008)
- Dr. Amaury BOXUS, vétérinaire diplômé de l'université de Liège (2017)
- Dr. Camille GOSSELIN, vétérinaire diplômée de l'Ecole Nationale Vétérinaire d'Alfort (2022)
- Dr. Manon GRUDA CAROFF, vétérinaire diplômée de l'Ecole Nationale Vétérinaire d'Alfort (2023)

Personnel non vétérinaire :

- Pascaline LE BIHAN, Auxiliaire vétérinaire diplômée du GIPSA
- Chloé GREGOIRE, Auxiliaire vétérinaire diplômée du GIPSA.

ARTICLE 4. PRESTATIONS EFFECTUEES

- Consultation médecines préventives (vaccins, vermifugation...)
- Consultations générales en médecine, ophtalmologie, dentisterie, gynécologie, urgences, téléconsultations
- Orthopédie et visite d'achat
- Imagerie (radiographie, échographie, endoscopie, gastroscopie)
- Thérapie par ondes de chocs et laser
- Analyses sanguines internes (hématologie, biochimie) et externes (VETODIAG, LABEO F.DUNCOMBE, LABONIRIS, BIOVAC)
- Chirurgies de base (exérèse masse, castrations, énucléations, exérèse dentaire...) et anesthésie fixe
- Délivrance de médicaments (conformément à la législation sur la pharmacie vétérinaire en vigueur)
- Ventes de produits d'hygiène et de compléments alimentaires

Le stock présent est réduit au minimum indispensable pour des raisons pratiques. Tout ce qui n'est pas en stock peut être commandé, et reçu dans un délai moyen de 1 à 4 jours ouvrés.

Une copie des examens complémentaires (analyses, radiographies, échographies...) pourra être remise sur demande par email. Certains examens notamment dynamiques (échographie, endoscopie...) peuvent ne pas être enregistrés et archivés, et ne pourront donc pas être fournis a posteriori.

Le client est informé oralement ou par écrit (y compris par SMS) du compte-rendu de la consultation.

ARTICLE 5. PERMANENCE ET CONTINUITE DES SOINS

Conformément au Code de Déontologie Vétérinaire, durant les heures de fermeture et en journée, la permanence et la continuité des soins de la clientèle sont assurées par la mise à disposition d'une ligne téléphonique **06 31 49 29 50**. Ce service a pour but la prise en charge des animaux dont l'état de santé relève d'une urgence uniquement. Il est impératif de laisser a minima un message vocal si possible doublé d'un SMS avec le motif d'appel, le lieu d'intervention ainsi que le nom du cheval et du propriétaire.

Les urgences sont assurées uniquement pour les clients réguliers (dernière visite datant de moins d'un an) et le délai d'intervention est variable selon les disponibilités des vétérinaires d'EQUILYVET.

SUIVI DE CAS

Il est possible de communiquer directement avec le vétérinaire concerné, il convient de lui envoyer un SMS avec vos remarques sur l'évolution du cas, accompagné de photographies, afin d'assurer une meilleure gestion. Il est important de noter que si le vétérinaire n'a pas donné de réponse dans la journée, il faut contacter le secrétariat par mail (secretariat@equilyvet.com) ou la ligne d'urgence **06 31 49 29 50** s'il y a un critère d'urgence en laissant bien un message vocal. Les vétérinaires d'EQUILYVET ne rappellent pas les personnes ayant juste appelé sans laisser de message.

ESPECES TRAITÉES

Les espèces exclusivement traitées d'un point de vue médical et chirurgical sont des équidés.

EQUILYVET attire l'attention des clients sur le fait que certains traitements nécessaires pour soigner les pathologies rencontrées par les équidés les rendent impropres à la consommation humaine, parfois à vie. Il est de la responsabilité des propriétaires d'équidés qui souhaitent les destiner à la consommation humaine de vérifier si l'ensemble des traitements que l'équidé a reçu pendant son existence le rend propre à la consommation humaine.

EQUILYVET se dégage de toutes responsabilités si les propriétaires des équidés enfreignent les règles liées à la consommation humaine d'équidés.

EQUILYVET ne dispose pas du matériel et des compétences nécessaires pour assurer les soins aux espèces non citées notamment les ruminants et les petits animaux de compagnie.

En cas d'urgence, vous pouvez vous adresser notamment à (liste non exhaustive) :

CABINET VETERINAIRE D'ORGERUS, 40 Grande Rue, 78910 ORGERUS, au 0130883273.

CLINIQUE VETERINAIRE SQYVET, 8 Route de Chartres, 78190 TRAPPES au 0130629679.

ARTICLE 6. RISQUES THERAPEUTIQUES, ANESTHESIQUES, RISQUES LIES A LA CONTENTION, CONSENTEMENT ECLAIRE

Tout traitement médicamenteux, toute anesthésie, tout acte chirurgical comporte un risque thérapeutique potentiel dont notre équipe informera le client. Cette information se fera verbalement dans le cadre de la pratique courante ou par écrit sous la forme d'un contrat de soins à la demande de l'une ou de l'autre des parties.

Le comportement dangereux d'un équidé nécessite parfois l'utilisation de moyens de contention pouvant entraîner une blessure de ce dernier et/ou du personnel soignant. Notre équipe informera dans ce cas le client de la nécessité d'utiliser une contention particulière pour des raisons de sécurité.

Le client déclare avoir pris connaissance et accepter les risques thérapeutiques et le cas échéant les conditions particulières d'examen sous contention.

En présentant son équidé en consultation aux vétérinaires d'EQUILYVET, le propriétaire, son représentant ou le détenteur autorisé reconnaît avoir été informé, avoir parfaitement compris et accepté les conditions d'examen et les risques inhérents aux différentes étapes de cet examen présentés en ANNEXE I (notice destinée aux propriétaires).

ARTICLE 7. CONTRAT DE SOINS, CONDITIONS PARTICULIERES

Toute intervention médicale ou chirurgicale qui fera l'objet de conditions particulières non précisées ou non mentionnées sur le présent document donnera lieu à la mise en place d'un contrat de soins. Ce dernier apportera au client les informations nécessaires à l'obtention de son consentement éclairé.

ARTICLE 8. DECES DE L'ANIMAL

En cas de décès de l'animal, l'enlèvement et l'équarrissage sont obligatoires. Ils peuvent être effectués par la société ATEMAX. Les démarches sont détaillées sur <https://www.ifce.fr/ifce/sire-demarches/fin-de-vie/mort/>

Un enlèvement et une incinération collective ou individuelle peuvent être demandés et effectués par la société HORSIA Rue des Sorbiers, 61120 Vimoutiers, 0 806 806 123.

Les frais d'enlèvement, d'équarrissage ou d'incinération sont à la charge du client.

ARTICLE 9. CONDITIONS TARIFAIRES ET MODALITES DE REGLEMENT

Elles sont présentées dans les conditions générales de vente sur www.equilyvet.com

ARTICLE 10. LITIGES

Le Conseil Régional de l'Ordre des Vétérinaires d'Ile de France est habilité à gérer les litiges à caractère déontologique.

Il est joignable : Par courrier : 18 Cour Debille, 75011 Paris

Par tél : 01.47.00.12.89

Par email : cro.idf@ordre.veterinaire.fr

ARTICLE 11. RCP

EQUILYVET – SELARL SMCA a souscrit une assurance Responsabilité Professionnelle auprès de :

ABEILLE Assurances, HAGOPIAN & DARBIER 1067 Rte de l'Aérodrome- BP31577 AGROPARC-L'OREE DES
REMPARTS 84916 AVIGNON CEDEX 9

ARTICLE 12. LOI « INFORMATIQUE ET LIBERTES », SECRET PROFESSIONNEL

EQUILYVET dispose d'un système informatique destiné à faciliter les gestions des dossiers des clients et assurer la facturation des actes, médicaments vétérinaires et autres produits. Dans le cadre du suivi optimisé du patient, certaines de ces données peuvent être transmises à d'autres vétérinaires ou laboratoires, qui s'engagent à ne les utiliser qu'aux fins concernées. Les informations qui vous seront demandées font l'objet sauf opposition de votre part d'un enregistrement informatique. Seuls les membres du personnel de la structure ont accès au fichier.

Conformément à la Loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, le client dispose d'un droit d'accès, de modification, de suppression des données le concernant auprès du Dr. MENAGER.

Tout vétérinaire est soumis au secret professionnel, aucune information recueillie lors de la consultation ne pourra être divulguée sauf commission rogatoire selon les conditions prévues par la loi.

ARTICLE 13. MEDiateur DE LA CONSOMMATION

Conformément à l'article L. 152-1 du Code de la consommation, en cas de litiges de la consommation vous pouvez contacter le médiateur dont nous relevons à l'adresse internet suivante
<https://www.veterinaire.fr/je-suis-propietaire-danimaux/mediation-de-la-consommation>

ANNEXE I

NOTICE D'INFORMATION DESTINEE AUX PROPRIETAIRES

Sans que la liste ci-dessous soit exhaustive, l'attention des propriétaires est attirée sur les points suivants :

Injections : Les équidés pourront recevoir des injections lors des consultations pour la réalisation des examens notamment d'imagerie (sédation) ou pour l'administration de médicaments à visée thérapeutique ou préventive. Ces actes sont réalisés avec les plus grandes précautions de stérilité mais les risques liés aux infections sont présents. Les risques inhérents à toute injection intraveineuse sont les réactions locales, les ponctions ou injections artérielles, les hématomes, ou les phlébites. Des réactions paradoxales ou allergiques après l'injection du tranquillisant sont décrites dans de très rares cas. La survenue d'une inflammation locale ou d'un saignement sont possibles après une injection intramusculaire. L'administration de médicaments peut engendrer des effets secondaires type : phlébite, infections, abcès, coliques, troubles iatrogènes, insuffisance rénale ou hépatique, complications neurologiques, fourbure, réaction allergique/choc anaphylactique, arrêt cardiaque, chute à terre... Il est rappelé qu'avec ou sans antécédent connus de réaction médicamenteuse, la survenue d'un choc anaphylactique ne peut être exclue lors de toute administration de médicament.

Par ailleurs, l'injection de médicament notamment de sédatif rend votre équidé positif à un contrôle anti-dopage dans les jours suivants. En l'état actuel des connaissances scientifiques, il n'est pas possible de prévoir précisément le délai d'élimination des produits administrés lors des infiltrations. Nous vous conseillons de faire procéder à une analyse de dépistage avant tout retour en course ou en compétition.

Imagerie : Pour la réalisation de radiographies de pieds, votre équidé pourra être déferé par nos soins, il vous appartient de contacter le maréchal ferrant par la suite pour remettre les fers à votre charge. Pour la réalisation des échographies, certaines zones à examiner pourront être tondues. Dans certains cas rares, des lymphangites et/ou petits boutons passagers peuvent être observés sur les zones tondues des membres dans les jours suivant la consultation. Veuillez nous signaler si vous ne souhaitez pas que votre équidé soit déferé ou tondu.

Visite d'achat : La visite d'achat ne constitue qu'un examen ponctuel destiné à vous renseigner sur l'existence éventuelle, au jour de la visite, d'anomalies décelables à l'aide des investigations mises en œuvre conformément à votre demande. Notre conclusion résulte des conditions dans lesquelles s'est déroulée cette expertise de transaction, après recueil des commémoratifs communiqués, à la vue des examens pratiqués et des examens complémentaires demandés. L'appréciation des éléments de risque pour l'utilisation envisagée est d'ordre statistique et n'apporte pas de garantie formelle sur le futur de l'équidé. Cet examen ne permet pas de garantir les résultats sportifs de l'équidé pour l'utilisation future déclarée. Les examens réalisés ne témoignent que de l'état de santé actuel et des risques décelables en vue de son utilisation. L'état de santé et l'intégrité physique futurs de l'équidé dépendront également de son mode de vie et de ses conditions d'utilisation. La matière vivante étant par nature évolutive, la visite d'achat ne garantit pas l'absence de survenance d'affections futures. Il faut savoir que le mode et l'intensité de l'utilisation, la mise en place ou non d'un suivi médico-sportif, ainsi que des évolutions imprévisibles peuvent modifier ce pronostic.

Examen transrectal : Cet examen est réalisé pour le suivi gynécologique, la palpation des intestins (notamment lors de colique), l'exploration de l'appareil urinaire ou l'échographie des articulations lombo-sacrales et sacro-iliaques. Il comporte certains risques notamment de lésions de la muqueuse rectale voire de lacération rectale (fréquence 1/20000). En cas d'accident, des soins médicaux voire chirurgicaux sont impératifs. La mort de l'équidé peut être l'évolution finale de ce type d'accident malgré les soins.

Réalisations d'anesthésies diagnostiques et d'injections thérapeutiques (infiltrations) : Des anesthésies diagnostiques, nerveuses ou intra-articulaires peuvent être réalisées pour préciser l'origine de la boiterie. Les risques inhérents aux anesthésies tronculaires nerveuses sont des réactions locales et dans de rares cas des infections ou des fractures. Les risques post-injections intra-articulaires ou paravertébrale comprennent des inflammations locales, des arthrites inflammatoires ou septiques (pouvant nécessiter un lavage articulaire), arthropathies dégénératives, lésions cartilagineuses, calcifications, troubles neurologiques, abcès et fourbure (lors d'injection des stéroïdes).

Toutes causes confondues, la fréquence des risques est rare et concerne moins d'un équidé traité sur 1 000. En particulier, la fréquence des complications de nature infectieuse est évaluée à 4 cas pour 10 000. A l'inverse, la gravité de certaines complications peut nécessiter une hospitalisation en clinique, des interventions chirurgicales (lavages articulaires) et des soins intensifs coûteux. Dans les cas les plus graves, le pronostic vital de l'équidé peut être engagé.

Endoscopies respiratoires, gastroscopie et sondage naso-gastrique : Ces examens nécessitent une sédation et parfois l'usage d'un tord-nez. Des réactions de défenses parfois violentes peuvent survenir. Un saignement de nez assez profus est également une complication possible de ces techniques. La gastroscopie nécessitant une mise à la diète préalable et une insufflation d'air, dans certains cas la conjugaison de la diète, de l'air résiduel et de la sédation peut causer des signes de coliques transitoires lors de la réalimentation.